

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO

De la délibération

1899

OBJET

de la délibération

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Elections des
représentants de le
CCMPM à la CCSPL et
CCTOMCS

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 à 11H00.

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITTO MAT – 190 Chemin Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 11 décembre 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

Présents : Albert TANGUY – Luc de SAINT SERNIN– Patrick MARTINELLI– Patrick BOUBEKER – Ange MUSSO – René CASTELL – Anne Marie METAL – Jean TEYSSIER – Christine SINQUIN – Jean-Luc VITRANT– Hélène BILL – Michel LE DARD

Absents ou excusés : Chrystelle GOHARD – Philippe LEONELLI – Robert BERTI– Robert BENEVENTI– Jean-Luc GRANET– Bernard MARTINEZ– Jean PLENAT

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	13
Absents ou excusés	7
Procuration(s)	0

Monsieur Albert TANGUY

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

1899

MONSIEUR LE PRESIDENT DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 11 décembre 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n°1619 du 29 juillet 2020, le Comité Syndical a désigné les membres des différentes commissions et comités et représentations extérieures du SITATOMAT.

Par délibération n°1822 du 25 octobre 2023, suite à la démission ou au changement d'affectation de certains délégués syndicaux, de nouveaux membres de la Commission Consultatives de Services Publics Locaux (CCSPL) et du Comité Consultatif du Traitement des Ordures Ménagères et de la Collectes Sélective (CCTOMCS) ont été élus.

Les membres de la CCSPL et du CCTOMCS doivent être représentatifs des adhérents du SITATOMAT. Or, les représentants du dernier adhérent intégré au Syndicat, la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures (CCMPM), en sont absents

Afin d'y remédier, Le Président fait appel à candidature pour les fonctions de :

⇒ Membre titulaire de la CCSPL, représentant la CCMPM ;

Monsieur Patrick MARTINELLI se porte candidat.

⇒ Membre suppléant de la CCSPL, représentant la CCMPM ;

Monsieur Bernard MARTINEZ se porte candidat.

⇒ Membre titulaire de la CCTOMCS, représentant la CCMPM ;

Monsieur Patrick MARTINELLI se porte candidat.

⇒ Membre suppléant de la CCTOMCS, représentant la CCMPM ;

Monsieur Bernard MARTINEZ se porte candidat.

Considérant qu'il est autorisé de procéder à un vote à main levée comme le permet l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales en cas d'accord à l'unanimité du Comité

Il vous est proposé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Procéder à un vote à main levée pour chacune des désignations à intervenir
- 3- Désigner, en représentation de la CCMPM :

- ⇒ Monsieur Patrick MARTINELLI, membre titulaire de la CCSPL
- ⇒ Monsieur Bernard MARTINEZ, membre suppléant de la CCSPL
- ⇒ Monsieur Patrick MARTINELLI, membre titulaire de la CCTOMCS
- ⇒ Monsieur Bernard MARTINEZ, membre suppléant de la CCTOMCS

AR Prefecture

083-258300953-20241218-1899-DE
Reçu le 20/12/2024

~~CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ~~

Monsieur Albert TANGUY
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT
Président du SITOMAT
~~Vice-Président de la Métropole TPM~~
Maire de Saint-Mandrier